

## COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE

Madame, Monsieur,

Depuis le dernier communiqué de la direction générale du 6 août 2021, je me permets de revenir vers vous afin de vous informer des nouvelles mesures prises au regard de de l'aggravation de la circulation virale de la COVID 19 au sein du département de l'Ardèche dont le taux d'incidence actuel frôle les **400 pour 100.00 cas détectés**. Une cellule de crise, préparatoire à la prise en charge de patients COVID au sein de l'hôpital s'est réunie ce lundi 22 novembre 2021, afin d'anticiper l'accueil de patient COVID au sein de l'établissement. Cette cellule de crise a validé la mise en œuvre d'une unité COVID-19 de 10 places, en secteur sanitaire, destinée à accueillir les patients COVID de +75 ans de notre bassin de santé.

La direction a pu s'appuyer sur l'expertise conjointe du Dr Cécilia FERRER SOLER, praticien hospitalier, Chef du service médecine/SSR de l'Hôpital et du Dr Réjane PETEX, médecin coordonnateur du secteur EHPAD pour actualiser les protocoles de prises en charge et coordonner les soins entre cette unité et le secteur EHPAD si nécessaire.

**Ainsi, à compter du lundi 29 novembre 2021, l'unité COVID 19 de l'établissement sera opérationnelle pour accueillir ses premiers patients.**

A ce titre, nous sommes contraints de procéder au renforcement des règles de visites sur le secteur sanitaire (1) nécessaires à la prise en charge de l'accueil de ces patients.

Concomitamment, la mise en œuvre de cette unité au sein de l'établissement, nous contraint aussi à renforcer nos moyens de protection pour l'organisation des visites en secteur EHPAD (2).

### 1. L'organisation des visites en secteur SANITAIRE (Médecine/SSR) :

A compter du lundi 29 novembre 2021, les patients du secteur sanitaire ne pourront effectuer des visites qu'après inscription préalable auprès du service animation au N° **04.75.88.42.99** qui centralisera et organisera la prise de rendez-vous. Les visites se dérouleront tous les jours de la semaine selon les modalités suivantes :

ORGANISATION DES VISITES EN SECTEUR MEDECINE / SSR	
<i>Tous les jours de la semaine</i>	<p align="center"><b>Horaires de visites : de 14h à 16h30</b></p> <p align="center"><b>6 créneaux de visite de 30 minutes par jour pour TOUT LE SERVICE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 14h00 - 14h30</li> <li>• 14h30 - 15h00</li> <li>• 15h00 - 15h30</li> <li>• 15h30 - 16h00</li> <li>• 16h00 - 16h30</li> <li>• 16h30 - 17h00</li> </ul>
<i>Modalités pratiques</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visite sur <b><u>inscription préalable</u></b></li> <li>• En cas de symptômes, mêmes légers, la visite sera reportée : à son arrivée, le visiteur fera l'objet d'une <b><u>prise de température et devra renseigner un auto-questionnaire</u></b> de santé qui fera l'objet d'une déclaration sur l'honneur obligatoire</li> <li>• <b><u>Un seul patient visité par créneau</u></b></li> <li>• <b><u>Un seul visiteur par patient</u></b> est autorisé</li> <li>• Le visiteur doit être âgé de <b><u>+ de 16 ans et justifier de son PASS SANITAIRE valide</u></b></li> <li>• Port du <b><u>masque obligatoire</u></b></li> <li>• <b><u>Visite en chambre uniquement</u></b>, il est interdit de déambuler dans le service</li> <li>• Visite d'un patient en unité COVID : l'établissement fournira le nécessaire en équipement de protection individuelle pour effectuer la visite (kit visiteur + masque FFP2)</li> </ul>

## 2. L'organisation des visites en secteur EHPAD :

Elles ne font l'objet d'aucune restriction significative pour le moment, même si nous vous informons d'un renforcement des contrôles du respect des recommandations incluant désormais un encadrement des visites renforcé autour des consignes-clés existantes et la mise en œuvre d'une mesure complémentaire de protection.

**Ces mesures s'appliqueront dès le jeudi 25 novembre 2021.**

ORGANISATION DES VISITES EN SECTEUR EHPAD	
Tous les jours de la semaine	<p>Horaires de visites : de 13h30 à 18h00 (tous les visiteurs doivent avoir quitté l'établissement pour 18h30)</p> <p>Pas d'inscription préalable, pas de durée de visite, strict respect des règles édictées.</p>
Modalités pratiques	<p>Les règles de protection existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès à l'établissement est conditionné à la présentation d'un <b>PASS SANITAIRE valide</b></li> <li>• Les visites sont donc ouvertes aux mineurs accompagnés à partir de 12 ans sous réserve de la présentation d'un PASS SANITAIRE valide. <b><u>Les enfants de moins de 12 ans n'ont pas accès à l'établissement.</u></b></li> <li>• Les gestes barrières sont respectés en toute circonstance. <b><u>Le port du masque est impératif pendant toute la durée de la visite y compris en chambre.</u></b></li> <li>• L'établissement ne peut accueillir plus de <b>35 visiteurs par jour en secteur EHPAD.</b></li> <li>• Chaque visiteur complète un <b>registre</b> en mentionnant son nom, adresse et numéro de téléphone.</li> <li>• Une zone de désinfection et de contrôle est aménagée à l'entrée de l'établissement pour l'application du gel hydro alcoolique et la vérification du port du masque.</li> <li>• <b><u>Les visites des proches se réalisent dans les chambres et non dans les espaces collectifs qui sont réservés aux résidents.</u></b> La direction de l'établissement suspendra toute visite lorsque les proches ne respecteront pas les gestes barrières et les mesures de protection mises en place.</li> </ul> <p>Le renforcement des mesures complémentaires de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les visites ne peuvent se faire qu'en cas d'absence totale de symptômes du visiteur. En cas de symptômes, mêmes légers, la visite sera reportée : à son arrivée, le visiteur fera l'objet <b><u>d'une prise de température et devra renseigner un auto-questionnaire de santé</u></b> qui fera l'objet d'une déclaration sur l'honneur obligatoire, préalablement à la visite.</li> </ul>

Pour rappel des recommandations nationales existantes : en cas de survenue de cas de COVID-19 parmi les résidents, les visites des proches seraient suspendues, sur tout ou partie de l'établissement en fonction de la configuration architecturale de l'établissement. Le renforcement, des mesures de protection présentées, impose la plus grande vigilance et la responsabilité de chacun à préserver la sécurité des personnes âgées hébergées. A cet effet, le personnel bénéficie de son côté d'une campagne de vaccination à la 3<sup>e</sup> dose organisée par l'hôpital et se conforme avec grande responsabilité au respect des règles renforcées de vigilance sanitaire.

En espérant que ces mesures demeurent temporaires, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Philippe ROURESSOL  
Directeur Général





AUTO QUESTIONNAIRE – Visite HOPITAL Vallon Pont d'Arc  
À remplir systématiquement à chaque visite

Nom :

Prénom :

Date et heure de la visite :

NOM Prénom de la personne avec qui vous avez rendez-vous :

○ État fébrile le jour de la visite :  Oui  Non

● Au cours des 15 derniers jours, avez-vous présenté les signes ou symptômes suivants :

○ Signes viraux (courbature et frissons) :  Oui  Non

○ Maux de tête inhabituels :  Oui  Non

○ Trouble du goût et de l'odorat :  Oui  Non

○ Rhinites/toux :  Oui  Non

Date des symptômes ci-dessus évoqués : .....

● Au cours des 15 derniers jours, avez-vous été en contact avec une personne présentant les symptômes évoqués ci-dessus ?

Oui  Non

Je déclare sur l'honneur que les éléments complétés sont exacts.

Si vous avez répondu « **oui** » à l'une des questions, l'autorisation de la visite ne pourra, malheureusement, pas vous être accordée.

A ..... Le .....

Signature